



Syndicat national CFTC  
de l'Ingénierie, du Conseil,  
des Services et Technologies de  
l'Information

## Communication du SICSTI-CFTC 08/2016

Bonne rentrée à toutes et tous



[cftc.astek.free.fr](http://cftc.astek.free.fr)

[cftc\\_astek@sfr.fr](mailto:cftc_astek@sfr.fr)

### Egalité professionnelle Femmes / Hommes

Le SICSTI-CFTC a été fer de lance de la négociation sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes, qui a malheureusement abouti à un désaccord cette année, du fait de refus de la Directions. Cette dernière met donc en place unilatéralement des dispositions. ([Texte complet](#))

Certains avantages sociaux que vos élus ont proposé ont été acceptés, mais la Direction s'est arcboutée sur les avantages qui auraient un impact financier direct (quid de l'humain ?), comme par exemple les congés « enfant malade » (nous en revendiquions 2, la Direction n'en a accepté aucun), ainsi que les réduction de temps de travail pour la rentrée scolaire (nous avons proposé plusieurs solutions pour 4h d'absence sur la semaine de rentrée scolaire, et la Direction a royalement transformé cela en « possibilité de décalage des horaires d'arrivée et de départ »)

Lors des rentrées scolaires (en maternelle ou en primaire), le salarié peut bénéficier d'un décalage de ses horaires d'arrivée et de départ, dans les conditions suivantes : décalage de l'heure d'arrivée OU de l'heure de départ de 30 à 60 minutes par jour sur 3 jours maximum la semaine de rentrée, sans entrainer un dysfonctionnement dans l'activité de l'entreprise. A ce titre, chaque salarié devra prévenir son responsable hiérarchique s'il décide d'utiliser cette possibilité.

### Absences Exceptionnelles

Prévus par la convention collective ou par le code du travail, ces absences rémunérées s'ajoutent aux congés payés sans condition d'ancienneté :

- **4j** : Mariage ou PACS
- **1j** : Mariage ou PACS d'un enfant
- **3j** : Naissance ou adoption  
(pour le père, dans les 15j précédents ou suivants)
- **2j** : Décès conjoint, enfant, ascendant
- **1j** : Décès fratrie, beaux-parents

Examens médicaux liés à la grossesse :

- Pour la salariée : **7** consultations, **3** échographies, consultations post-natales
- Pour le conjoint (mariage, PACS, concubinage), **3** de ces examens médicaux

Accord de branche du 27 octobre 2014 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- **A partir du troisième mois de grossesse**, la salariée ayant déclaré sa grossesse bénéficie d'une réduction horaire de 20 minutes par jour rémunérée ;
- **A partir du cinquième mois de grossesse**, la salariée ayant déclaré sa grossesse bénéficie d'une réduction horaire de 30 minutes par jour rémunérée.

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



Syndicat national CFTC  
de l'Ingénierie, du Conseil,  
des Services et Technologies de  
l'Information

## Communication du SICSTI-CFTC 08/2016

Bonne rentrée à toutes et tous



[cftc.astek.free.fr](http://cftc.astek.free.fr)  
[cftc\\_astek@sfr.fr](mailto:cftc_astek@sfr.fr)



Bienvenue à nos nouveaux collègues ex salariés de la société ARROW qui ont rejoint Groupe Astek début Juillet, et bénéficient donc du CE et peuvent faire appel aux délégués du personnel et au CHSCT Ile de France.

Qui contacter au SICSTI CFTC , sur les adresses mail @astek.fr ?

### Astek région Sud-Ouest :

Krystele **BLOCARD** (Déléguée du personnel),  
Christine **HAUDEVILLE** (Déléguée du personnel),  
Virginie **CRUSSARD** (CHSCT)

### Astek région Ile de France / Nord / Normandie / Centre :

Catherine **COMPE** (Déléguée du personnel / Présidente de la  
commission logement au CE)  
Hoang **PHO** (Délégué du personnel / membre CE)  
Christophe **FERRY** (Délégué du personnel, Orléans)  
Thierry **NGO DURAND** (Délégué du personnel)  
Gilles **FOUQUIER** (Délégué du personnel)  
David **PERBOST** (Délégué du personnel / CHSCT)

### Astek région Grand Ouest :

Christian **LEROY** (Délégué du personnel / membre CE / Délégué  
Syndical Central Adjoint, Représentant Syndical au CHSCT),  
Vincent **CONNIL** (CHSCT)

### Toutes régions :

Jean-Michel **GARDE** (Délégué Syndical Central, Représentant  
Syndical au CE et CHSCT) [cftc@astek.fr](mailto:cftc@astek.fr)

Et en toute confidentialité sur [cftc\\_astek@sfr.fr](mailto:cftc_astek@sfr.fr)

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**